

## COMMUNE DE HAUTEFORT

### **Arrêté temporaire relatif à l'utilisation du domaine public communal pour stationnement d'une semi-remorque**

Monsieur le Maire de la Commune de Hautefort

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants,

**Vu** le code du commerce, notamment les articles L 310-2 et R 310-8,

**Vu** la demande en date du **13 novembre 2025**, par laquelle la société SARP représentée par M. GAUDOU Alain sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue de procéder à la dépollution de deux pompes à essence 130 place du Marquis Jacques, les **24 et 25 novembre 2025 de 7h30 à 18h00** ; **Considérant** qu'il appartient à l'autorité municipale de réglementer et d'autoriser l'occupation de la voie publique afin de préserver l'intérêt de la commodité et de la sécurité des usagers et de la circulation,

### **ARRETE :**

**Article 1 :** M. Alain GAUDOU, représentant la société SARP, est autorisé à occuper le domaine public 130 Place Jacques François devant la Brocante du Musée afin de procéder à la dépollution des deux pompes à essence présentes les **24 et 25 novembre 2025 de 7h30 à 18h00** pour une surface correspondant à l'encombrement d'une semi-remorque.

**Article 2 :** La signalisation ainsi que la mise en place d'un périmètre de sécurité est à la charge du demandeur.

**Article 3 :** Le demandeur veillera à restituer le domaine public en parfait état de propreté. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

**Article 4 :** La non observation des dispositions du présent arrêté expose les contrevenants à des poursuites judiciaires.

**Article 5 :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Hautefort, Monsieur le Maire, M. Alain GAUDOU, représentant la SARP, le demandeur, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Hautefort, le 13 novembre 2025  
Le Maire, Jean-Louis PUJOLS

